



Mairie de Trèves (Rhône)
450 route des Deux Vallées
69420 TREVES

COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 juillet 2020 s'est réuni le 10 juillet 2020 à 13 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 03/07/2020

Compte rendu affiché le : 16/07/2020

Président : Annick GUICHARD, Maire

Secrétaire élue : Monique IMBERT

Membres présents : Annick GUICHARD, Michel CHARMET, Erik CHAPELLE, Thérèse MOROT, Catherine FALCAND, Monique IMBERT, Christophe LACHAUD

Membre excusé : Céline APAIX, Patrick LAFAY, Sylvie COSTANZA, Patrick ROLLE, Jean-Jacques TISSIER, Laure RIVOIRON Tony TORNAMBE, Franck NIAUDOT

37 / 2020 - Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 10 juillet 2020 à 13 heures 00 minute

- ↳ Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- ↳ Vu la circulaire ministérielle INTA2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
- ↳ Vu la circulaire préfectorale n° E-2020-43 du 30 juin 2020
- ↳ Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de trois délégués et trois suppléants

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
M. Michel CHARMET – Mme Thérèse MOROT – Mme Catherine FALCAND – M. Christophe LACHAUD

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- M. CHARMET Michel
- M. CHAPELLE Erik
- Mme MOROT Thérèse

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. CHARMET Michel 7 voix
- Mme MOROT Thérèse 7 voix
- M. CHAPELLE Erik 7 voix

M. CHARMET Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme MOROT Thérèse ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. CHAPELLE Erik ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- M. TORNAMBE Tony
- Mme GUICHARD Annick
- M. LAFAY Patrick

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. TORNAMBE Tony 7voix
- Mme GUICHARD Annick 7 voix
- M. LAFAY Patrick 7 voix

M. TORNAMBE Tony ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme GUICHARD Annick ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

M. LAFAY Patrick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

38 / 2020 – Demande de subvention au titre du partenariat territorial 2020

Le Conseil départemental du Rhône aide les communes et leurs groupements afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L. 1111-10, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande". Depuis la délibération n° 004 du 22 avril 2016, le Conseil départemental du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes et aux groupements de communes (EPCI, syndicats...) qui s'applique sous forme d'appel à projets.

Les projets doivent relever des indicateurs sur la valorisation de l'action publique du département et doivent s'inscrire dans une logique de développement durable

C'est un mode de subvention annuelle qui finance les projets s'inscrivant dans les priorités définies par le Département. Pour l'exercice 2020, la commune de Trèves souhaite déposer un dossier dans le cadre d'aide sur la politique « Culture » :

Projet	Coût HT	Subvention attendue HT
Aménagement Maison des associations et local Association des Jeunes de Trèves	36 000.00 €	28 800.00 €
- Maçonnerie (Dalles)	32 356.00 €	
- Divers	3 644.00 €	

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention auprès du Département du Rhône, au titre du partenariat territorial 2020 pour le dossier ci-dessus exposé

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention auprès du département du Rhône.

39/2020 - Election des délégués à la commission du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (S.R.D.C.)

Vu les articles L5211-6, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (S.R.D.C.)

Il est procédé à l'élection des délégués du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (S.R.D.C.).

Election du	Nom – Prénom Date naissance	Adresse Postale	Nommé(e)
Délégué titulaire	Erik CHAPELLE 24/06/1963	2 enclos les Pierres Blanches 69420 TREVES	Immédiatement
Délégué suppléant	Christophe LACHAUD 26/06/1981	246 chemin de la Dhuire 69420 TREVES	Immédiatement

Fin de séance : 13 h 30